

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MITIS

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-greffier, que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Mitis, à sa session ordinaire tenue le 8 mars 2023, adopté le « Règlement numéro 352-2023 modifiant le règlement 333-2020 déterminant les modalités de publication des avis publics de la MRC de La Mitis ».

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC de La Mitis, au 1534, boul. Jacques-Cartier à Mont-Joli ou au bureau de chacune des municipalités constituantes de la MRC.

DONNÉ À MONT-JOLI, CE 20 MARS 2023

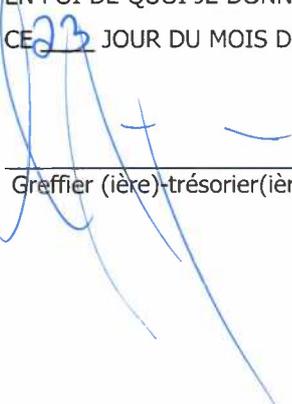


Marcel Moreau,
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Claude Papetou, en ma qualité de greffier (ière)-trésorier(ière) de la municipalité de LA RESURRECTION, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre 13 heures et 18 heures le 23 jour de MARS 2023.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT
CE 23 JOUR DU MOIS DE MARS 2023



Greffier (ière)-trésorier(ière)